



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 JANVIER 2023 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Bruno MORIN
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 décembre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, une note de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2023

Exécutoire le : 10 JAN. 2023

Publiée le : 10 JAN. 2023

Visée le : 10 JAN. 2023

TOURISME

Demande de subvention complémentaire pour l'aménagement du site de la Croix verte au titre du Contrat départemental du territoire de Grand Lac 2022-2028

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. Il est délimité à son extrémité sud par la RD 1504.

La position du site de la Croix Verte en lien direct avec le Lac, ses plages et les différents équipements et installations de loisir présente un intérêt touristique mais également patrimonial et environnemental.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en connexion immédiate avec le site du château Thomas II. Ce château a fait l'objet d'une restauration de sa tour principale, ainsi que d'un aménagement de son parc naturel, avec la création de sentiers de promenade autour des douves. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités dont les aménagements se sont faits au fil du temps sans harmonie ni cohérence : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Après de nombreux projets qui n'ont pas abouti, Grand Lac a lancé en 2021 une nouvelle étude de faisabilité et une mission de maîtrise d'œuvre.

L'étude de faisabilité élaborée prévoit la réalisation d'espaces ludiques, de détente, de jeux d'un parc naturel, patrimonial, et l'ouverture du site sur le château Thomas II, le tout permettant d'offrir en toute saison un vrai lieu de promenade et de découverte du paysage, de son histoire et de sa singularité. Les circulations cycles, piétons et voitures sont également réorganisées avec notamment l'aménagement d'un nouveau parking paysager de 224 places et la suppression du boulevard Couturier dont l'emprise libérée de la circulation automobile permettra l'extension de la plage.

Le coût total de cette opération est évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI.

Afin de poursuivre ce projet, Grand Lac a retenu en 2021, après consultation, le groupement Cabinet ARTER, BARON Ingénierie, HYDRETTUDES pour une mission complète de maîtrise d'œuvre.

L'avant-projet établi par l'architecte paysagiste et le bureau d'études a fait l'objet de multiples réflexions, concertations au cours des années 2021 et 2022, notamment avec la commune du Bourget-du-Lac. Ces débats ont permis de définir un projet abouti et apportant une réponse aux attentes définies dans le programme établi par Grand Lac et la commune.

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention d'un montant d'1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022.

Il est proposé de solliciter une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €. Soit un reste à charge pour Grand Lac de 1 202 895 €.

Le démarrage des travaux est programmé pour le printemps 2023.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Département et le cas échéant auprès de tout autre organisme susceptible d'accompagner le projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de subvention auprès du Département et auprès de tout autre organisme le cas échéant pour le projet d'aménagement du site de la Croix Verte.

Aix-les-Bains, le 3 janvier 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention complémentaire pour l'aménagement du site de la Croix verte au titre du Contrat départemental du territoire de Grand Lac 2022-2028

Date de transmission de l'acte : 10/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/01/2023

Numéro de l'acte : d4399 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230103-d4399-DE

Date de décision : 03/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions